



Association Pau à Vélo
MJC Berlioz
84 Avenue de Buros
64000 PAU
Tel : 07 69 62 75 56
pau@fub.fr

A Pau, le 12 janvier 2022

M. Alain Stagliano
Commissaire enquêteur
Direction de l'urbanisme
2 bis place Royale
PAU

Objet : Observations de l'association Pau à Vélo sur le projet du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Pau

Monsieur,

Vous trouverez ci-après l'ensemble des observations de l'association Pau à vélo concernant les transformations envisagées pour la place Gramont et la place de la résistance dans la cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Pau.

Parmi les trois thèmes directement concernés dans la politique de valorisation patrimoniale, notre association ne se prononcera évidemment que sur le volet mobilités, l'habitat et les espaces publics n'étant pas au cœur de nos compétences.

Nous partageons pleinement les ambitions du plan associées aux mobilités :

- Report du trafic de transit sur les cours périphériques
- Favoriser les parcours piétons
- Redonner une qualité d'espace urbain public
- Réduire les nuisances liées à la circulation automobile

Néanmoins nous souhaitons porter à votre connaissance quelques remarques sur les aménagements que le plan propose pour les places Gramont et de la résistance, afin d'accroître l'attractivité de ces places et de participer à augmenter la continuité des aménagements cyclables.

I. OAP N°2 : PLACE GRAMONT

Les orientations d'aménagement prévoient de reporter la circulation automobile en périphérie, interdisant de fait le transit est $\leftarrow \rightarrow$ ouest.

Dans ce cadre, la rue d'Etigny, comprise entre la place Gramont et la rue Marca, n'a plus d'utilité que pour les automobilistes venant de la rue d'Espalungue et souhaitant faire demi-tour, puisque la rue Corisande est à sens unique dans le sens de sortie de la place Gramont.

Maintenir ce plan de circulation nous semble peu pertinent, c'est pourquoi l'association propose la modification suivante :

- Étendre la piétonisation de la place Gramont à la rue d'Espalungue
- Inverser le sens de circulation de la rue d'Etigny comprise entre la rue Marca et la place Gramont afin de conserver un flux de circulation automobile reliant la place Verdun

Ces modifications permettraient d'atteindre les objectifs suivants :

- Réduire encore plus les nuisances visuelles et sonores associées à la présence de voitures sur la partie sud-ouest de la place.
- Permettre de créer une continuité pour la circulation à vélo entre les futures pistes cyclables de la rue Marca (Projet de la place de la Monnaie), la place Gramont pacifiée (telle que prévue dans le projet de plan de sauvegarde) et la zone 30 du centre-ville. L'accès à vélo depuis le bas de la ville pourrait ainsi se faire sur des infrastructures permettant aux cyclistes de se déplacer en sécurité.
- Sécuriser les abords de l'école Marca en offrant aux enfants et aux parents un espace plus important, libéré de la présence des voitures. Cette démarche permet en outre de favoriser les mobilités actives dès le plus jeune âge et de lutter contre la sédentarité grandissante des enfants.

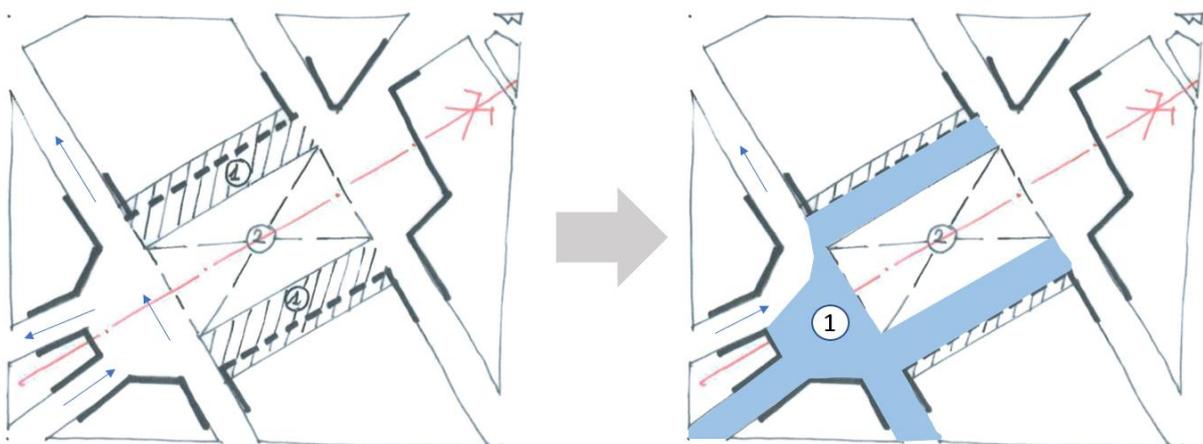


Figure 1 : A gauche l'aménagement proposée par l'agglomération. A droite, les modifications proposées par l'association. La zone 1, en bleu clair, est intégralement piétonne.

Cette proposition nous semble être en cohérence à la fois avec le souhait de mettre en valeur la place Gramont mais aussi avec l'évolution naturelle des villes Françaises en général et de Pau en particulier consistant à supprimer progressivement le trafic de transit puis la circulation automobile des centres-villes.

Enfin l'association Pau à vélo estime que dans un futur à moyen terme, il conviendra d'envisager l'extension de la zone piétonne du centre-ville historique en incluant bien évidemment la piétonnisation complète de la place Gramont.

II. OAP N°3 : PALAIS DE JUSTICE

Sur la figure 2 ci-dessous, la zone 4 (en bleu clair) est ouverte à la circulation alors que celle-ci n'a aucune vocation à recevoir de la circulation automobile, exception faite des livreurs et des riverains. Cette circulation, lorsqu'elle a lieu, apporte uniquement des inconvénients de bruit, de pollution et de sécurité. Les commerçants eux même ne peuvent pas revendiquer l'accès aux places de stationnement pour leur clients, celles-ci étant en nombre extrêmement restreint sur la place (une dizaine) et inexistantes sur les rues Tran et Bernadotte (bien que les trottoirs de celle-ci soit régulièrement encombrée par la présence de voitures).

La rue Tran est d'ailleurs actuellement déjà une rue piétonne, mais les automobilistes n'étant pas contraints, cette rue est parcourue comme n'importe quelle rue ouverte à la circulation.

L'association Pau à Vélo propose donc d'étendre la piétonisation du centre-ville, avec restriction d'accès associée, aux zones suivantes :

- Pourtours sud-ouest, sud-est et nord-est de la place de la libération
- Parvis de l'église Saint Jacques
- Rue Tran
- Rue Bernadotte

Cette proposition permet en outre de conserver une circulation automobile, en zone partagée sur le pourtour du tribunal.

Il conviendra d'ailleurs de traiter cette zone partagée en zone de rencontre permettant ainsi :

- De faire disparaître les éléments de voirie disgracieux (trottoirs, potelets, ...)
- D'accorder la priorité de circulation aux mobilités actives

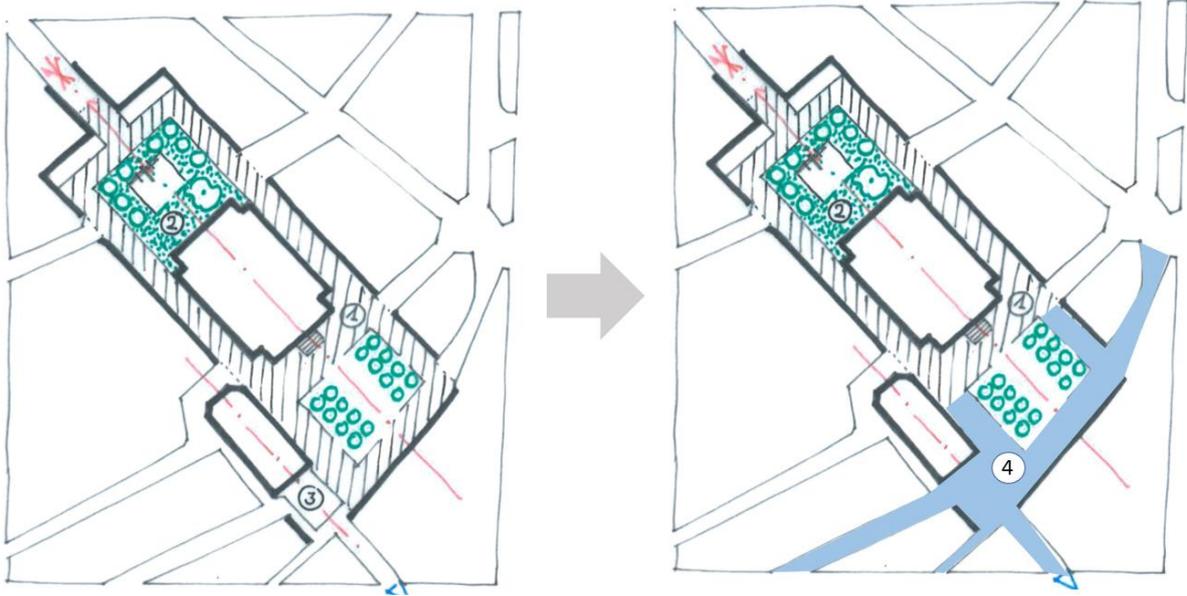


Figure 2 : A gauche l'aménagement proposée par l'agglomération. A droite, les modifications proposées par l'association. La zone 4, en bleu clair est intégralement piétonne et non en zone partagée comme la zone 1